

DELIBERATION n° 2025

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 9
L'an deux mil vingt-cinq,
le dix-sept novembre
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 7

Pouvoir : 2

Votants : 9

Date de la convocation : 10 novembre 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER.

Absents : Jean-Marie REYNIER (pouvoir à Damien PHILIP), Pascale BURGAT (pouvoir à Annie COLOMBIER).

Secrétaire : Vanessa COLLATTI

Objet : Autorisations spéciales d'absence accordé au personnel communal

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 6 juillet 2009 qui liste les autorisations spéciales d'absence accordées au personnel communal, conformément à l'article n°59-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il propose de modifier les autorisations d'absence pour la ligne « don du sang » qui prévoit une autorisation d'absence pour donner son sang lorsque la collecte est organisée dans la commune. Il précise que depuis plusieurs années, il n'y a plus de collecte à Arvieux.

Monsieur le maire propose d'autoriser une absence 2 fois par an maximum pour pouvoir donner son sang lorsque la collecte est organisée sur Aiguilles ou Guillestre.

Après discussion, le conseil municipal, à 8 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

- **Accepte** de modifier le tableau des absences autorisées comme indiqué sur le tableau annexé à la présente délibération.
- **Charge** Monsieur le maire de l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Christian BLANC.

